

## RÉSUMÉ

### **Au cœur du consensus helvétique : la commission consultative de l'horlogerie suisse (1946-1951)**

Johann Boillat, Francesco Garufo (Université de Neuchâtel)

Fortement liée à l'image extérieure du pays, la branche horlogère suisse se distingue au XX<sup>e</sup> siècle par les liens étroits qui se tissent entre les organisations patronales, les syndicats ouvriers et la puissance publique. Dès le début des années 1930, la Confédération intervient financièrement tout d'abord, dans le cadre du cartel, et juridiquement ensuite. C'est de cette seconde problématique que nous allons traiter en nous penchant sur le dialogue qui s'instaure entre l'Etat, le patronat et les syndicats ouvriers, à travers l'exemple de la Commission des arrêtés fédéraux (CAF), « Commission consultative de l'industrie horlogère suisse » (Consulthor) dès 1946.

Consulthor est amenée à se prononcer dans trois domaines principaux : l'adjonction d'une nouvelle branche de fabrication à une société existante, l'augmentation du personnel et, enfin, l'ouverture de nouvelles entreprises. Les décisions les plus restrictives ne concernent pas les augmentations d'effectif, mais les nouvelles autorisations – afin de limiter la concurrence – et les transformations, pour maintenir la structure morcelée de l'horlogerie. L'activité de la commission renforce donc la fermeture du cartel horloger suisse.

Consulthor est un exemple particulièrement achevé des procédures de négociation entre partenaires sociaux mises en place dans le cadre de l'intervention étatique au sein de l'horlogerie suisse. Dans un but de paix sociale – concrétisé dès 1937 par la « Paix du travail » qui interdit toute grève et tout lock-out dans l'horlogerie puis dans une majorité des secteurs d'activité de l'industrie suisse – toutes les parties concernées sont intégrées au processus décisionnel. De manière plus générale, la politique consensuelle en vigueur dans l'horlogerie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale témoigne de l'évolution de l'industrie suisse, marquée tout au long du XX<sup>e</sup> siècle par une profonde cartellisation et par la collaboration étroite entre syndicats ouvriers et organisations patronales.